

Extrait du registre des délibérations

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 26 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Étaient présents : • **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS • **ARSAC :** Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • **CANTENAC :** Philippe BRUNO, Roger DEGAS • **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • **LABARDE :** Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • **LUDON MEDOC :** Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE • **MARGAUX :** Allan SICHEL • **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Christian DECAUDIN, Christian SAUVAGE • **SOUSSANS :** Christophe DEMILLY, Annette MAURIN.

Absents excusés : Nadine DUCOURTIOUX pouvoir à Michel HAUTIER, Fabienne OUVRARD pouvoir à Roger DEGAS, Jean-Claude MARTIN pouvoir à Claude GANELON, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Véronique SABACA, Jacques DELHOMME pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Claude BERNIARD pouvoir à Allan SICHEL, Nathalie SCHYLER-SCHRODER, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Christophe DEMILLY.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 29 • **Votants :** 38

Secrétaire de séance : Michel HAUTIER

2014-0307-68 Réaménagement et équipement de la déchèterie d'ARSAC, création d'une déchèterie à LAMARQUE – Lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet - Autorisation

L'étude d'optimisation des déchèteries menée au cours de 2013 a mis en évidence la nécessité de faire évoluer nos équipements. Pour faire face aux évolutions réglementaires dans le secteur des déchets et répondre aux besoins des usagers, il est donc acté la fermeture du site de CUSSAC FORT MEDOC, le réaménagement du site d'ARSAC et la création d'une nouvelle déchèterie à LAMARQUE. En effet, la déchèterie de CUSSAC-FORT-MEDOC qui draine seulement 20% des apports de déchets et qui est située en extrême limite de territoire est à ce jour obsolète. La Communauté de Communes envisage donc de la déplacer et de la remplacer par la construction d'une nouvelle installation qui doit permettre d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers du nord du territoire sur la commune de LAMARQUE. La déchèterie d'ARSAC, quant à elle, draine 80% des apports et affiche une saturation récurrente à certaines périodes de l'année.

La consultation a pour objet de lancer un marché public de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et équipement de la déchèterie d'ARSAC et la création d'une déchèterie à LAMARQUE, dans le cadre de la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à lancer cette consultation et de signer tout document y afférent.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide** d'autoriser le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et équipement de la déchèterie d'ARSAC et la création d'une déchèterie à LAMARQUE et de signer tout document y afférent.

Pour copie conforme
Arsac, le 7 juillet 2014

Le Président


Gérard DUBOIS
Siège
MARGAUX
(33400)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE
ARSAC